

The logo for osmosun, featuring the word 'osmosun' in a blue, lowercase, sans-serif font. The 'o' is stylized with a yellow circle around it, and the 's' has a yellow underline. The background of the top section of the page is a composite image: on the left, a tropical beach with turquoise water and a sandy shore; on the right, a young child with brown hair drinking water from a golden faucet. A yellow circular inset in the center shows a close-up of white reverse osmosis membranes.

DE L'EAU POTABLE
PARTOUT, POUR TOUS

CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE, OU AU JAPON.

Gellainville, le 21 juin 2023

OSMOSUN, SPÉCIALISTE DES SOLUTIONS DE DESSALEMENT BAS CARBONE PAR L'ÉNERGIE SOLAIRE, LANCE SON INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHÉ EURONEXT GROWTH® À PARIS

- Offre d'un montant d'environ 8 M€ pouvant être porté à environ 9,2 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et jusqu'à 10,6 M€ en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (dont environ 0,7 M€ par voie de cession d'actions dans le cadre de l'Option de Surallocation)
- 3,5 M€ d'engagements de souscription (dont 2,7 M€ par compensation de créances), soit 43,1% du montant initial de l'Offre (en milieu de fourchette)
- Fourchette indicative de prix : entre 5,10 € et 6,90 € par action
- Période de souscription : du 21 juin 2023 jusqu'au 4 juillet 2023 inclus pour l'Offre à Prix Ouvert et jusqu'au 5 juillet 2023 (12h) pour le Placement Global
- Éligibilité de l'offre aux dispositifs PEA et PEA-PME, à la réduction de l'impôt sur le revenu et au réinvestissement économique dans le cadre d'un apport cession (article 150-0 B ter du Code général des impôts)

OSMOSUN (la « Société »), acteur de référence dans les solutions de dessalement d'eau de mer et d'eau saumâtre par énergie solaire, annonce le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché Euronext Growth® à Paris (Code ISIN : FR001400IUV6–Mnémorique : ALWTR). L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a approuvé, le 20 juin 2023, le prospectus préparé par la Société sous le numéro 23–233 (le « Prospectus »), composé du document

d'enregistrement approuvé le 7 juin 2023 sous le numéro I.23-027 (le « **Document d'Enregistrement** »), de la note d'opération en date du 21 juin 2023 (la « **Note d'Opération** ») et du résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération).

Quentin Ragetly, Président Directeur Général d'OSMOSUN, déclare : « *L'introduction en bourse d'OSMOSUN marque une étape clé dans l'accélération de notre développement ; il est urgent d'agir pour répondre à la problématique mondiale de l'eau que nous connaissons tous. Grâce à notre technologie brevetée de dessalement par énergie solaire sans batterie, nous sommes aujourd'hui parfaitement positionnés pour répondre à la demande du marché, qui est à la recherche de solutions de production d'eau potable performantes, plus économiques et plus écologiques.*

L'introduction en bourse va nous permettre de soutenir notre croissance en densifiant notre présence commerciale et opérationnelle à l'international afin de capitaliser sur notre avance technologique et saisir toutes les opportunités qui s'offrent à nous sur nos marchés.

Nous avons l'ambition de multiplier par 10 notre taille à horizon 5 ans, tout en améliorant régulièrement notre rentabilité. C'est à cette ambition que nous vous proposons de vous associer lors de notre introduction en bourse. Faisons ensemble d'OSMOSUN un acteur incontournable du traitement de l'eau. »

OSMOSUN, ACTEUR DE RÉFÉRENCE DU TRAITEMENT DE L'EAU « BAS CARBONE »

Créée en 2014, la société OSMOSUN est le spécialiste des solutions de dessalement « bas carbone » alimentées par énergie solaire et sans utiliser de batterie, avec pour ambition de rendre l'eau potable accessible partout, à tous, tout en réduisant l'empreinte carbone liée à sa production.

A cet effet, le groupe OSMOSUN (le « **Groupe** ») a développé une technologie brevetée de dessalement de l'eau de mer et de l'eau saumâtre (eau ayant plus de salinité que l'eau douce) reposant sur un procédé unique d'osmose inverse alimenté directement par énergie solaire photovoltaïque et sans batterie. Cette technologie permet aux unités de dessalement d'OSMOSUN d'enregistrer l'une des plus faibles consommations d'énergie et de réduire drastiquement les émissions de CO₂.

A partir de sa solution innovante, OSMOSUN a développé une large gamme d'unités de dessalement ayant des capacités de production d'eau allant de 1 m³ à 50.000 m³ par jour. A ce jour, 59 unités de dessalement ont été vendues aussi bien auprès des collectivités urbaines et rurales que des acteurs industriels ou encore de l'hôtellerie, dans 27 pays, principalement dans les régions présentant un stress hydrique important, notamment en Afrique et au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est et Pacifique ou encore aux Caraïbes.

Ces unités ont généré la production d'environ 2,5 millions de mètres cube d'eau et évité conjointement l'émission de 4.000 tonnes de CO₂.

UNE SOLUTION DE DESSALEMENT UNIQUE, COMPÉTITIVE ET ÉCOLOGIQUE

La raréfaction et le risque de pénurie d'eau sont une problématique d'ampleur planétaire et si le dessalement d'eau s'impose comme une solution privilégiée du fait d'une technologie éprouvée et d'une « source » abondante, puisque près de 70% de la planète est recouverte d'eau salée, les 21.000 unités de dessalement¹ installées dans le monde fonctionnent majoritairement sur des énergies fossiles, avec en conséquence une empreinte carbone et une consommation d'énergie particulièrement élevées. L'utilisation d'énergies renouvelables s'impose donc pour des raisons économiques et environnementales.

Aujourd'hui, le marché du dessalement reste largement dominé par les projets de moins de 50.000 m³ par jour, ciblés par OSMOSUN. Ce segment est évalué à 1,9 milliard d'euros et devrait atteindre 3,4 milliards d'euros d'ici 2027², soit une croissance annuelle de 12,3%, avec une part grandissante des solutions « bas carbone ».

Dans cette mutation du marché, OSMOSUN possède des avantages concurrentiels décisifs :

- Les unités OSMOSUN sont reconnues parmi les solutions de dessalement les plus compétitives, les moins énergivores et les moins émettrices de carbone ;
- Les unités d'OSMOSUN sont flexibles et peuvent être déployées dans des environnements très variés : hors réseau et en toute autonomie en utilisant l'énergie solaire sur des sites isolés, en énergie hybride avec des réseaux sur des sites bénéficiant d'infrastructures plus ou moins développées ;
- Les unités d'OSMOSUN sont robustes et conçues pour optimiser la longévité des membranes, éléments majeurs des unités de dessalement qui conditionnent la performance des unités et la qualité de l'eau traitée.

OBJECTIFS 2027 : 48 M€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES ET MARGE D'EBITDA AJUSTÉ SUPÉRIEURE À 20%

OSMOSUN est parfaitement positionnée pour continuer à tirer profit de cette dynamique de marché. Le Groupe enregistre depuis plusieurs années une forte accélération de son développement avec une multiplication par 4 des unités vendues entre 2020 et 2022 et une accélération des ventes d'unités de plus grande capacité.

L'intérêt du marché pour les solutions développées par OSMOSUN s'affirme chaque mois davantage comme le montre le *pipeline* commercial qui a triplé en 2 ans et s'élève à plus de 160 M€ composé :

- D'un carnet de commandes (contrats signés à ce jour) représentant 8 projets à livrer en 2023 d'un montant de plus de 5 M€, soit le triple du carnet de commandes enregistré un an plus tôt ;

¹ Source : IFRI

² Source : GWI DasalData

- De plus de 40 projets en négociations avancées³ à réaliser potentiellement entre 2023 et 2024 et représentant un chiffre d'affaires potentiel estimé à 38 M€ ;
- De plus de 150 projets identifiés⁴, d'une valeur totale de 121 M€, sur lesquels la Société pourrait se positionner.

Forte de la dynamique de son marché et d'un *pipeline* commercial solide, OSMOSUN se fixe pour objectif d'atteindre un chiffre d'affaires annuel égal ou supérieur à 20 M€ en 2025 (contre 4,6 M€ réalisés en 2022) et de 48 M€ en 2027. OSMOSUN ambitionne également d'améliorer sa rentabilité sur toute la période du plan et d'élever sa marge d'EBITDA ajusté⁵ de 4,3% en 2022 à plus de 10% en 2025 pour atteindre plus de 20% en 2027.

EURONEXT GROWTH® POUR SOUTENIR LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

OSMOSUN ambitionne de devenir un acteur de référence du traitement de l'eau avec un positionnement privilégié sur les solutions « bas carbone ».

Cette introduction en bourse permettra à la Société de se doter des moyens financiers nécessaires pour accompagner son développement avec trois priorités :

- Accompagner sa stratégie de croissance organique (45% des fonds levés) à travers notamment le renforcement des équipes commerciales et le déploiement de structures locales (bureaux ou filiales) sur trois zones géographiques prioritaires (Moyen-Orient / Afrique, Asie-Pacifique, Amérique Latine) ainsi que financer ses frais généraux et en particulier son besoin en fonds de roulement ;
- Financer les investissements en matière d'innovation et de Recherche & Développement (20% des fonds levés) pour conforter l'avance technologique d'OSMOSUN et pénétrer des marchés connexes comme celui de la réutilisation des eaux usées traitées ;
- Financer la croissance externe (35% des fonds levés) pour l'acquisition de nouvelles briques technologiques complémentaires afin de devenir un acteur verticalement intégré dans le traitement de l'eau.

STRUCTURE DE L'OFFRE

Il est prévu que la diffusion des actions offertes (les « **Actions Offertes** ») par la Société soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une Offre à Prix Ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou « **OPO** ») ;
- un Placement Global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant :
 - un placement en France ; et

³ Cf glossaire

⁴ Cf glossaire

⁵ Cf glossaire

- un placement privé international dans certains pays, en dehors, notamment, des États-Unis, du Canada, de l’Australie et du Japon.

Si la demande exprimée dans le cadre de l’OPO le permet, le nombre d’actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l’OPO sera au moins égal à 10% du nombre d’Actions Offertes dans le cadre de l’Offre (avant exercice éventuel de la Clause d’Extension et de l’Option de Surallocation).

L’Offre s’effectuera par la mise sur le marché d’un nombre de 1.333.333 actions ordinaires nouvelles initiales à émettre dans le cadre d’une augmentation de capital en numéraire, y compris par compensation de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d’offre au public (les « **Actions Nouvelles Initiales** »).

En fonction de l’importance de la demande exprimée dans le cadre de l’Offre, le nombre d’Actions Nouvelles Initiales pourra être augmenté de 15% en cas d’exercice intégral de la clause d’extension (la « **Clause d’Extension** »), soit un maximum de 199.999 actions nouvelle complémentaires (les « **Actions Nouvelles Complémentaires** »). L’exercice éventuel de la Clause d’Extension sera décidé par le Conseil d’administration qui fixera les modalités définitives de l’Offre, soit à titre indicatif le 5 juillet 2023.

La Société consentira à Portzamparc (Groupe BNP Paribas) une option de surallocation permettant la souscription d’un nombre d’actions représentant un maximum de 15% du nombre cumulé des Actions Nouvelles Initiales et des Actions Nouvelles Complémentaires, soit un maximum de 229.999 actions supplémentaires en cas d’exercice de l’intégralité de l’Option de Surallocation. Les actions offertes dans le cadre de l’Option de Surallocation proviennent en priorité, à hauteur de 50%, de cessions d’actions existantes (les « **Actions Cédées** ») par des actionnaires cédants (les « **Actionnaires Cédants** ») puis, le cas échéant, d’actions nouvelles supplémentaires (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** »), à hauteur de 50% en cas d’exercice intégrale de l’Option de Surallocation. L’Option de Surallocation sera exerçable par Portzamparc (Groupe BNP Paribas Securities), du 10 juillet 2023 au 4 août 2023.

FOURCHETTE INDICATIVE DU PRIX DE L’OFFRE

Le Prix de l’Offre pourrait se situer dans une fourchette, fixée par le Conseil d’administration lors de sa réunion du 19 juin 2023, comprise entre 5,10 € et 6,90 € par action (la « **Fourchette Indicative du Prix de l’Offre** »). La Fourchette Indicative du Prix de l’Offre pourra être modifiée à tout moment jusqu’au jour prévu pour la clôture de l’Offre. Cette information est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en aucun cas du prix définitif de l’Offre (le « **Prix de l’Offre** ») qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette dans les conditions précisées dans le Prospectus.

MONTANT DE L’OFFRE

À titre indicatif, le montant du produit brut et du produit net de l’émission des Actions Nouvelles, sur la base du point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l’Offre, soit 6,00 €, est le suivant :

(En euros)	Émission à 75% ⁽¹⁾	Émission à 100%	Après exercice intégral de la Clause d’Extension	Après exercice intégral de la Clause d’Extension et de l’Option de Surallocation ⁽²⁾
Produit brut ⁽³⁾	5.099.995 €	7.999.998 €	9.199.992 €	9.889.992 €
Produit brut (hors montant de la compensation avec les créances obligataires détenues par les titulaires d’OCA)	2.399.595 €	5.299.598 €	6.499.592 €	7.189.592 €

(En euros)	Émission à 75% ⁽¹⁾	Émission à 100%	Après exercice intégral de la Clause d'Extension	Après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation ⁽²⁾
Dépenses estimées (à la charge de la Société)	756.973 €	971.022 €	1.038.174 €	1.090.739 €
Produit net ⁽³⁾	4.343.022 €	7.028.976 €	8.161.818 €	8.799.253 €
Produit net (hors montant de la compensation avec les créances obligataires détenues par les titulaires d'OCA)	1.642.622 €	4.328.576 €	5.461.418 €	6.098.853 €

¹ En cas de limitation de l'Offre à 75%, les montants sont calculés sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 5,10 €.

² En cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, 50% des Actions Offertes au titre de l'Option de Surallocation seront des Actions Cédées par les Actionnaires Cédants et 50% des Actions Offertes à ce titre seront des Actions Nouvelles Supplémentaires émises par la Société.

³ Dont 2.700.400 € par voie de compensation avec les créances détenues par les titulaires d'OCA.

Il est précisé que le produit brut de la cession des Actions Cédées dans le cadre de l'Option de Surallocation, d'un montant de 689.994 euros sur la base du point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, sera perçu par les Actionnaires Cédants et non par la Société. Les principales dépenses associées seront supportées par ces derniers.

Aucun frais ne sera supporté par l'investisseur.

ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES HISTORIQUES ET DE GROUPE OKWIND

La Société a émis, le 30 mai 2023, 2 150 obligations convertibles en actions (« **OCA** ») d'une valeur nominale unitaire de 1 000 €, représentant un emprunt obligataire d'un montant principal total de 2 150 000 €. Conformément aux termes et conditions des OCA, à la demande de la Société, chaque titulaire d'OCA s'est irrévocablement engagé à souscrire aux Actions Offertes par compensation avec sa créance obligataire à l'égard de la Société. Les OCA seront alors remboursées de façon anticipée par la Société à leur valeur nominale, majorée (i) d'une prime de non-conversion de 25% et (ii) des intérêts courus sur lesdites OCA à cette date, afin que la souscription par chaque titulaire aux Actions Offertes, faite au Prix de l'Offre, fasse bénéficier indirectement le titulaire d'OCA d'un prix unitaire par Action Offerte égal au Prix de l'Offre diminué d'une décote de 20,38%. Les engagements de souscription des titulaires d'OCA sont répartis comme suit :

Titulaire d'OCA	Nombre d'OCA	Prix de souscription des OCA (euros)	Montant de la souscription par compensation de créances dans le cadre de l'Offre ⁽¹⁾
Groupe OKwind ⁽²⁾	750	750.000	942.000 €
FPCI Loire Valley Invest (Go Capital) ⁽³⁾	700	700.000	879.200 €
FPCI Famae Impact I ⁽⁴⁾	500	500.000	628.000 €
Centre Capital Développement (UI Investissement) ⁽³⁾	200	200.000	251.200 €
Total	2.150	2.150.000	2.700.400 €

¹ Correspondant à une créance égale au montant nominal des OCA majoré d'une prime de non-conversion de 25% et des intérêts estimés jusqu'à la date de clôture du Placement Global, soit le 5 juillet 2023.

² Membre du Conseil d'administration de la Société.

³ Membres du Conseil d'administration et actionnaires de la Société.

⁴ Actionnaire de la Société.

En outre, la société Groupe OKwind, membre du Conseil d'administration de la Société, s'est également engagée à souscrire des Actions Offertes au Prix de l'Offre pour un montant global de 750.000 euros supplémentaires. En conséquence, les engagements de souscription reçus par la Société à la date du Prospectus s'élèvent à un montant total de 3.450.400 euros représentant respectivement 50,7%, 43,1% et 37,5% du montant initial de l'Offre (hors Clause d'Extension et Option de Surallocation) sur la base de la borne inférieure, du point médian et de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre. Cet engagement a vocation à être servi en priorité et intégralement, étant précisé qu'il pourra néanmoins être réduit dans le respect des principes d'allocation usuels. Cet engagement de souscription est formulé à tout prix au sein de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre.

Go Capital (gérant du FPCI Loire Valley Invest), Groupe OKwind et UI Investissement (gérant de la société Centre Capital Développement), qui sont à la fois titulaires d'OCA et membres du Conseil d'administration de la Société et se sont engagés à souscrire à l'Offre, n'ont pas pris part au vote de la décision du Conseil d'administration fixant la fourchette indicative du Prix de l'Offre. La Société n'a connaissance d'aucun autre engagement de souscription.

REVOCATION DES ORDRES

Les ordres de souscription passés par Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO soit jusqu'au 4 juillet 2023 à 20 heures (heure de Paris). Il appartient aux particuliers de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions ou bien si les ordres transmis par Internet peuvent être révoqués autrement que par Internet.

Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès du Chef de File et Teneur de Livre Associé ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 5 juillet 2023 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

ENGAGEMENTS D'ABSTENTION ET DE CONSERVATION

La Société s'est engagée à ne pas émettre de nouvelles actions, en-dehors des Actions Offertes et sous réserve de certaines exceptions usuelles, à compter de la date de signature du contrat de placement et pendant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison.

Chacun des actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société avant l'Offre, s'est engagé à l'égard de la Société et des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés à conserver l'intégralité des actions qu'il détient et viendrait à détenir au jour du règlement-livraison de l'Offre, pendant une durée de 12 mois suivant la date de règlement-livraison de l'Offre.

Cet engagement de conservation porte sur toute action de la Société détenue par les actionnaires par quelque moyen que ce soit, en particulier en conséquence de l'attribution, la conversion ou l'exercice de bons de souscription d'actions, de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, d'obligations convertibles en actions ou de tous titres de créance ou de capital, bons ou options et plus généralement valeurs mobilières donnant accès à des actions, nouvelles ou existantes, de la Société.

CALENDRIER INDICATIF DE L'OFFRE

20 juin 2023

- Approbation du Prospectus par l'AMF

21 juin 2023

- Avis Euronext relatif à l'Offre
- Ouverture de l'OPO et du Placement Global

4 juillet 2023	<ul style="list-style-type: none"> Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet
5 juillet 2023	<ul style="list-style-type: none"> Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) Centralisation de l'OPO Détermination du Prix de l'Offre Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre et le résultat de l'Offre et de l'avis Euronext relatif au résultat de l'Offre
7 juillet 2023	<ul style="list-style-type: none"> Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
10 juillet 2023	<ul style="list-style-type: none"> Début des négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® Paris Début de la période de stabilisation éventuelle
4 août 2023	<ul style="list-style-type: none"> Date limite de l'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

NOTATION ISR

OSMOSUN a fait l'objet, en mars 2023, d'une notation extra-financière par l'agence spécialisée Ethifinance dans le cadre du projet d'introduction en bourse. La Société a reçu la note de 72/100 (contre 25/100 pour le panel⁶) correspondant à un niveau de maturité « Avancée » au regard des critères d'investissement socialement responsable (ISR).

ÉLIGIBILITE DE L'OFFRE À LA RÉDUCTION EXCEPTIONNELLE D'IMPOT SUR LE REVENU DE 25%, AUX PEA ET PME-ETI, AU DISPOSITIF 150-0 B TER DU CGI (REMPLOI DE PLUS-VALUE DE CESSION), QUALIFICATION BPIFRANCE ENTREPRISE INNOVANTE

Les versements au titre de la souscription directe au capital d'OSMOSUN peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 25%, en application de l'article 199 terdecies-0 A du Code général des impôts.

OSMOSUN annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA et au PME-ETI. En conséquence, les actions OSMOSUN peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PME-ETI, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

La Société est également éligible au dispositif 150-0 B ter du Code général des impôts, qui permet aux personnes qui ont cédé des titres apportés dans un délai de trois ans suivant l'apport de bénéficier du maintien du report d'imposition en cas de souscription en numéraire.

Enfin, OSMOSUN est labélisée « Entreprise innovante » par Bpifrance.

⁶ Critères de benchmark retenus : taille de l'entreprise en nombre de collaborateurs (< 100) et CA < 50M€, pour le secteur « Industrie – Biens de consommation de base, Energie, Finance, Immobilier, Matériaux, Technologies de l'information »

Un résumé du régime fiscal susceptible de s'appliquer est décrit à la section 4.1.9 de la Note d'Opération. Les personnes concernées sont invitées à s'informer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier, notamment à raison de la souscription, de l'acquisition, de la détention et de la cession d'actions OSMOSUN.

MISE À DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de la Société, 20 avenue Gustave Eiffel, 28630 Gellainville, ainsi que sur les sites Internet www.osmosun-bourse.com et www.amf-france.org. L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risque » du Document d'Enregistrement, notamment aux risques liés à l'activité et aux risques liés à l'environnement concurrentiel, ainsi qu'au chapitre 3 « Facteurs de risque » de la Note d'Opération.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET CONSEILS

Coordinateur Global, Chef de File et
Teneur de Livre Associé
Listing Sponsor



Coordinateur Global, Chef de File et
Teneur de Livre Associé



Commissaires aux Comptes



Conseil juridique



Communication financière



A PROPOS D'OSMOSUN

Créé en 2014, OSMOSUN a pour ambition de devenir un acteur de référence du marché de l'eau « bas carbone » afin de rendre accessible l'eau potable à tous.

OSMOSUN a développé une solution brevetée unique, économique, propre et durable de dessalement de l'eau de mer et de l'eau saumâtre qui fonctionne à l'énergie solaire et sans batterie. Cette innovation positionne les unités d'OSMOSUN parmi les moins énergivores et les plus compétitives économiquement.

Au 31 décembre 2022, 59 unités de dessalement ont été vendues dans 27 pays. En 2022, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 4,6 millions d'euros.

CONTACTS COMMUNICATION FINANCIÈRE

Relations Investisseurs

Hélène de Watteville

osmosun@actus.fr

01 53 67 36 33

Relations Presse Financière

Déborah Schwartz

dschwartz@actus.fr

01 53 67 36 35

CONTACT PRESSE SPECIALISÉE

Relations Presse Spécialisée

Nadège Chapelin

n.chapelin@nc-2.com

06 52 50 33 58

Retrouvez toute l'information sur le projet d'introduction en Bourse d'OSMOSUN sur
www.osmosun-bourse.com

GLOSSAIRE

Projets en négociation avancée : se réfèrent aux affaires ayant fait l'objet d'une offre ferme de la part de la Société avec une signature du client attendue dans les quelques semaines (chacun qualifié d'Avant-Projet Détaillé ou « AVPD »), ou affaires déjà qualifiés et en phase de négociation avec une maturité plutôt de quelques mois (chacun qualifié d'Avant-Projet Sommaire ou « AVPS »). Par conséquent, il existe un risque de « non-transformation » en commande ferme.

Les projets identifiés : regroupent les projets où tous les éléments ne sont pas encore connus ou figés et qui font encore l'objet d'une qualification (maturité supérieure à 12 mois) ainsi que des projets identifiés pour lesquels des premières discussions ont déjà eu lieu avec le client. Par conséquent, il existe un risque de « non-transformation » en commande ferme.

EBITDA ajusté : Résultat d'exploitation retraité des dotations nettes sur les immobilisations incorporelles, corporelles et sur les provisions + Crédit d'Impôt Recherche.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Section 1 – INTRODUCTION

1.1 - Nom et numéro international d'identification des valeurs mobilières

Libellé pour les actions : OSMOSUN – Code ISIN : FR001400IUV6 – Code Mnémonique : ALWTR

1.2 - Identité et coordonnées de l'Émetteur

OSMOSUN dont le siège social est situé 20, avenue Gustave Eiffel - 28630 Gellainville, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 800 480 683 R.C.S. Chartres (la « Société » ou l'« Émetteur ») – Contact : contact@osmosun.com – Site Internet : www.osmosun-bourse.com – Code LEI : 894500SA85VSINMMJ256

1.3 - Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui a approuvé le Prospectus

Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») - 17, place de la Bourse - 75002 Paris

1.4 - Date d'approbation du Prospectus

L'AMF a approuvé le Prospectus sous le n° 23-233 le 20 juin 2023 (le « Prospectus »).

1.5 - Avertissements

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen par l'investisseur du Prospectus dans son ensemble. L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi. Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant est susceptible, en vertu du droit national, de devoir supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais seulement si, lorsqu'il est lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent ou ne fournit pas les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

Section 2 – INFORMATIONS CLÉS SUR L'ÉMETTEUR

2.1 - Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

- **Dénomination sociale** : OSMOSUN – **Siège social** : 20, avenue Gustave Eiffel – 28630 Gellainville, France – **Forme juridique** : société anonyme à conseil d'administration – **Droit applicable** : droit français – **Pays d'origine** : France – **LEI** : 894500SA85VSINMMJ256 – **Place de cotation** : Euronext Growth à Paris - Compartiment « Offre au Public ».
- **Principales activités** : Créé en 2014, OSMOSUN est un acteur français du traitement de l'eau qui a développé une innovation majeure et brevetée de dessalement « bas carbone » d'eau de mer et d'eau saumâtre (eau ayant plus de salinité que l'eau douce) fonctionnant sur l'énergie solaire, tout en tenant compte de la variabilité de ces énergies et sans utiliser de batterie. L'approche repose sur le traitement membranaire, une technologie qui consiste à filtrer l'eau par osmose inverse. L'osmose inverse est un procédé consistant à pousser sous haute pression l'eau à travers une membrane qui retient jusqu'à 95% des particules de sel et 99% des impuretés. OSMOSUN couvre toutes les étapes de la mise en œuvre des unités de dessalement solaire « clé en main », de la conception à l'installation et la mise en route, en passant par la fabrication et la commercialisation. Pour chaque projet, les équipes d'OSMOSUN prennent en charge tout ou partie des différentes composantes : prise d'eau, pré-traitement, unité de dessalement, post-traitement, distribution, gestion des rejets et production électrique. La Société regroupe 25 salariés et dispose de son propre atelier de fabrication pour réaliser le montage de toute la gamme de produits. Au 31 décembre 2022, OSMOSUN a réalisé un chiffre d'affaires de 4,6 M€, en croissance de 129% par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2021. La part de l'international dans le chiffre d'affaires est très forte dans la mesure où elle représente 98,9% au 31 décembre 2022 (contre 100% au 31 décembre 2021).
- **Actionnariat de la Société** : À la date d'approbation du Prospectus, le capital social de la Société s'élève à la somme de six cent trente-quatre mille quatre cent quarante euros (634.440 €). Il est divisé en trois millions neuf cent soixante-cinq mille deux cent cinquante (3.965.250) actions de seize centimes d'euro (0,16 €) de valeur nominale chacune, dont 2.192.250 actions ordinaires et 1.773.000 actions de préférence (les « ADP_{INVEST} »), entièrement souscrites et intégralement libérées. La répartition de l'actionnariat de la Société à la date du Prospectus est la suivante :

Actionnaires	Base non diluée		Valeurs mobilières donnant accès au capital BSPCE	Base diluée ⁽⁴⁾	
	Nombre d'actions et droit de vote	% du capital social et des droits de vote		Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital social et des droits de vote
Fondateurs					
Marc Vergnet	1.462.650	36,89%	800	1.582.650	34,00%
Maxime Haudebourg	120.000	3,03%	1.500	345.000	7,41%
Investisseurs financiers					
Wicap Mascara	522.000 ⁽¹⁾	13,16%	0	522.000	11,21%
Centre Capital Développement (UI Investissement)	417.000 ⁽¹⁾	10,52%	0	417.000	8,96%
FPCI Loire Valley Invest (Go Capital)	417.000 ⁽¹⁾	10,52%	0	417.000	8,96%
Gaïa Impact Fund	208.500 ⁽¹⁾	5,26%	0	208.500	4,48%
FPCI Famae Impact I	208.500 ⁽¹⁾	5,26%	0	208.500	4,48%
Groupe OKwind	0	0,00%	0	0	0,00%
Actionnaires historiques, managers et salariés					
Actionnaires historiques ⁽²⁾ , managers et salariés ⁽³⁾	609.600	15,36%	2.300	954.600	20,50%
TOTAL	3.965.250	100,00%	4.600	4.655.250	100,00%

(1) 100% des actions détenues sont des actions de préférence. (2) Désignent Daniel Villessot, Michel Ronc, Samir Naessany, Jacques Allemand, Jean- Claude Andreini, Thierry Chambolle, Laurent Vergnet, Renaud Vergnet, Eric Dury, Hervé Peyronnet, Olivier Dupont, Agrinergeria, Despina, Actess et Aalinn. (3) Désignent Quentin Ragetly, Gwenaël Eon, Basile Bouillot, Tristan Le Delliou, Titouan Gareil, Séverine Malgouyres et Maxime Therrillon. (4) Base diluée tenant compte de l'exercice de l'intégralité des BSPCE en circulation mais ne prenant pas en compte la conversion des OCA en circulation.

- **Identité des principaux dirigeants** : La direction de la Société est assurée par Monsieur Quentin Ragetly en qualité de Président Directeur Général et par Monsieur Maxime Haudebourg en qualité de Directeur Général Délégué. - **Identité des Commissaires aux Comptes** : Grant Thornton et SEFAC (les « CAC »).

2.2 - Quelles sont les informations financières clés concernant l'Émetteur ?

- **Informations financières historiques** : Les éléments financiers présentés ci-dessous sont issus du jeu de compte unique de la Société sur les exercices clos aux 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 établi spécifiquement pour les besoins du Prospectus et conformément aux normes françaises, à l'exception des reclassements et ajustements relatifs à l'exercice 2021 et antérieurs qui ont été identifiés postérieurement à l'approbation des comptes annuels 2021 par l'assemblée générale et qui ont été pris en compte dans les présents comptes établis pour les besoins du Prospectus, dans l'exercice de leur survenance.

Compte de résultat simplifié (en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires nets	4.602.158	2.013.452
Total des produits d'exploitation	4.752.753	2.546.635
EBITDA	171	(351)
EBITDA ajusté ⁽¹⁾	197	(221)
Résultat d'exploitation	(622.643)	(908.934)
Résultat net	(329.401)	(224.899)
Bilan simplifié – Actif (en euros)	31/12/2022	31/12/2021

Total actif immobilisé	2.313.895	2.756.738
Total actif circulant	2.943.951	4.020.389
dont trésorerie et équivalents	386.172	803.253
Total actif	5.257.845	6.777.127
Bilan simplifié – Passif (en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres	811.400	1.301.340
Autres fonds propres	358.815	546.134
Dettes financières	3.053.185	2.659.791
Fournisseurs	645.711	452.380
Dettes fiscales et sociales	281.787	378.941
Autres dettes et comptes de régularisation	0	1.409.541
Total dettes	3.980.683	4.900.653
Total passif	5.257.845	6.777.127
Flux de trésorerie simplifié (en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(107.242)	(709.671)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(513.777)	(660.728)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	203.938	(489.301)
Variation de trésorerie	(417.081)	(1.859.700)
Endettement financier net (en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes financières	3 053 185	2 659 791
Trésorerie et équivalents	386 172	803 253
Total endettement financier net	2 667 013	1 856 538

(1) La notion d'EBITDA « ajusté » provient du retraitement du montant de crédit d'impôt recherche qui est ajouté au résultat d'exploitation, retraité des dotations nettes sur les immobilisations incorporelles, corporelles et sur les provisions.

• **Objectifs financiers** : Au 31 décembre 2022, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 4,6 M€, en croissance d'environ 130% par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2021, et un EBITDA ajusté positif de l'ordre de 4% du chiffre d'affaires de la période.

Fort de la dynamique de son marché et de la pertinence de son offre, en particulier au regard de sa technologie d'osmose inverse capable de gérer la variabilité de l'énergie solaire et de son offre englobant différentes capacités allant de 1 à 50.000 m3/jour, la Société anticipe une accélération de son développement dans les prochaines années.

A un horizon court terme, au titre de l'exercice qui clôturera au 31 décembre 2025, la Société vise un chiffre d'affaires d'environ 20 millions d'euros, soit une multiplication par 4 du chiffre d'affaires au 31 décembre 2022. L'EBITDA ajusté attendu devrait être supérieur à 10% du chiffre d'affaires.

D'ici 2027, au titre de l'exercice qui clôturera au 31 décembre 2027, la Société vise un chiffre d'affaires d'environ 48 millions d'euros, soit une multiplication par environ 10 du chiffre d'affaires au 31 décembre 2022. L'EBITDA ajusté attendu devrait être supérieur à 20% du chiffre d'affaires.

Ces ambitions reposent en partie sur un « pipe » commercial qui s'élève à la date du Prospectus à plus de 160 millions d'euros. Ce « pipe » commercial est constitué de commandes fermes pour 5 millions d'euros, de contrats en cours de négociations avancées⁽¹⁾ pour 38 millions d'euros et d'autres projets en cours de qualification ou identifiés⁽²⁾ pour 121 millions d'euros.

Les perspectives financières de la Société reposent notamment sur (i) le développement de ses équipes commerciales (6 recrutements ont été réalisés en 2022, 16 recrutements sont prévus d'ici la fin de l'année 2024 et 21 recrutements supplémentaires sont prévus d'ici la fin de l'année 2026) et (ii) le renforcement continu de sa cellule de réponse aux appels d'offres.

(1) Les contrats en cours de négociation correspondent aux affaires qui, soit ont fait l'objet d'une offre ferme de la part de la Société avec une signature du client attendue dans les quelques semaines (chacun qualifié d'Avant-Projet Détaillé ou « AVPD »), soit qui sont déjà qualifiés et qui sont en phase de négociation avec une maturité plutôt de quelques mois (chacun qualifié d'Avant-Projet Sommaire ou « AVPS »). (2) Ces projets sont des projets où tous les éléments ne sont pas encore connus ou figés et qui font encore l'objet d'une qualification (maturité supérieure à 12 mois) ainsi que des projets identifiés pour lesquels des premières discussions ont déjà eu lieu avec le client.

• **Informations pro forma** : Néant.

• **Réserves sur les informations financières historiques** : La Société s'appuie sur des procédures d'inventaire physique pour fiabiliser les quantités en stocks à la clôture. En raison de l'impossibilité d'assister à l'inventaire physique et d'obtenir les pièces comptables justificatives permettant la reconstitution a posteriori du stock au 31 décembre 2021, les CAC ne sont pas en mesure de se prononcer sur les quantités en stock au 31 décembre 2021 dont le montant en comptabilité s'élève à 232.296 euros.

2.3 - Quels sont les risques spécifiques à l'Émetteur ?

Les principaux risques présentés ci-après sont ceux de la Société, sur la base des risques dont la Société a connaissance à la date du Prospectus, à l'exclusion des risques ayant un degré de criticité net jugé faible par la Société. Les risques présentant le degré de criticité net le plus important sont mentionnés en premier, selon la légende suivante : ● Risque élevé ● Risque moyen ● Risque faible

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur de l'impact	Degré de criticité net
1. Risques liés aux activités de la Société			
Risque de dépendance vis-à-vis de certains projets : L'activité et les résultats de la Société dépendent de la réalisation d'un ou deux projets significatifs, la non-réalisation des projets concernés pourrait fortement impacter les résultats de l'exercice de la Société.	●	●	●
Risque lié à la cybersécurité : Les activités de la Société nécessitent l'utilisation de systèmes informatiques sophistiqués susceptibles d'être exposés aux risques de défaillance ou de piratage informatique.	●	●	●
Risques liés à la survenance de pandémies, crises sanitaires ou conflits armés : La survenance de pandémies, crises sanitaires ou conflits pourraient avoir un impact sur la capacité de la Société à s'approvisionner, se financer, à produire ses solutions et à les exporter.	●	●	●
Risques liés à l'exploitation de l'atelier de production et à la survenance d'incidents : Dans le cadre de l'exploitation de son site de production, des incidents, tels qu'un dysfonctionnement, une panne des outils industriels nécessaires à la production de ses équipements, ou un incendie, sont susceptibles d'intervenir.	●	●	●
2. Risques liés à l'organisation et à la stratégie de la Société			
Risque de dilution : Un nombre maximal de 690.000 actions nouvelles sont susceptibles d'être émises sur exercice des 4.600 BSPCE en circulation à la date du Prospectus, représentant une dilution potentielle maximale de 14,82% du capital social de la Société.	●	●	●
Risques liés au développement et à la gestion de la croissance interne et externe : Les projections de développement et de croissance de la Société dépendent en bonne partie de la concrétisation des négociations commerciales en cours et à venir.	●	●	●
Risque de dépendance à l'égard des personnes clés : La réussite de la Société dépend en grande partie de la compétence et de l'expertise d'un nombre limité de personnes et en particulier de son co-fondateur et Directeur Général Délégué, Monsieur Maxime Haudebourg, et de son Président Directeur Général, Monsieur Quentin Ragetty.	●	●	●
Risques de retard dans l'innovation et l'investissement dans la Recherche et le Développement : En cas de retard dans l'innovation, la Société perdrait son profil différenciant vis-à-vis de ses concurrents.	●	●	●
Risque réputationnel de la Société : La réputation de la Société pourrait pâtir de toute non-conformité de ses solutions ou de l'eau dessalée au moyen des solutions OSMOSUN, même si ce défaut de conformité n'est pas dû à la solution OSMOSUN mise en place par la Société.	●	●	●
3. Risques financiers			
Besoin de financement et risque de liquidité : La Société pourrait éprouver des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arrivent à échéance.	●	●	●

4. Risques juridiques et réglementaires

Risques de corruption et blanchiment : Le développement de la Société dans certains pays pourrait induire des risques en matière de corruption et de blanchiment d'argent du fait des différentes législations nationales.



Section 3 – INFORMATIONS CLÉS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

3.1 - Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?

- **Nature et catégorie des valeurs mobilières – Code ISIN** : L'offre de valeurs mobilières porte sur des actions ordinaires ayant pour code ISIN FR001400IUV6.
- **Devise d'émission – Dénomination, valeur nominale, nombre de valeurs mobilières et leur échéance** :
Devise : Euro – **Libellé pour les actions** : OSMOSUN – **Mnémonique** : ALWTR
L'offre de valeurs mobilières (l'« Offre ») porte sur un maximum de 1.763.331 actions ordinaires de seize centimes d'euro (0,16 €) de valeur nominale chacune à provenir :
 - de l'émission d'un nombre de 1.333.333 actions ordinaires nouvelles initiales à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire, y compris par compensation de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (les « **Actions Nouvelles Initiales** »), étant précisé que les Actions Nouvelles Initiales comprennent notamment les actions ordinaires nouvelles initiales souscrites par chaque titulaire d'OCA par compensation avec sa créance obligataire à l'égard de la Société ;
 - de l'émission, le cas échéant, d'un nombre maximum de 199.999 actions ordinaires nouvelles complémentaires à émettre en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (les « **Actions Nouvelles Complémentaires** ») ;
 - de la cession, le cas échéant, d'un nombre maximum de 114.999 actions existantes par les Actionnaires Cédants en cas d'exercice de 50% de l'Option de Surallocation (les « **Actions Cédées** »), étant précisé que les Actions Cédées seront cédées par les Actionnaires Cédants au pro rata de leur participation au capital social de la Société ;
 - de l'émission, le cas échéant, d'un nombre maximum de 115.000 actions ordinaires nouvelles supplémentaires à émettre en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** ») et, ensemble avec les Actions Nouvelles Initiales, les Actions Nouvelles Complémentaires et les Actions Cédées, les « **Actions Offertes** »).Les actions nouvelles composant les Actions Offertes, à savoir les Actions Nouvelles Initiales, les Actions Nouvelles Complémentaires et les Actions Nouvelles Supplémentaires, à l'exception des Actions Cédées qui sont des actions existantes, sont dénommées ensemble les « **Actions Nouvelles** ». Les titres dont l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris est demandée portent sur :
 - l'ensemble des actions composant le capital social, dont les Actions Cédées, soit 3.965.250 actions intégralement souscrites et libérées, réparties en 2.192.250 actions ordinaires et 1.773.000 ADP_{INVEST}, étant précisé que les ADP_{INVEST} seront automatiquement converties en actions ordinaires (selon un ratio de conversion de 1 pour 1) à la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris (les « **Actions Existantes** ») ;
 - les 1.648.332 Actions Nouvelles ; et
 - les 690.000 actions nouvelles susceptibles d'être émises sur exercice des 4.600 bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise (« **BSPCE** »).
- **Droits attachés aux valeurs mobilières** : Les principaux droits attachés aux Actions Offertes sont : droit à dividendes, droit de vote, droit de participer aux assemblées générales des actionnaires, droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie, droit de participation aux bénéfices de la Société et droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
- **Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité** : Sans objet.
- **Restrictions au libre transfert des valeurs mobilières** : Néant.
- **Politique de dividende ou de distribution** : La Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes et ce, afin de consacrer l'essentiel de ses ressources disponibles au financement de son développement et de sa croissance. Par ailleurs, la Société n'a versé aucun dividende au cours des trois (3) derniers exercices clos.

3.2 - Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?

Elles seront admises aux négociations sur le système multilatéral de négociations Euronext Growth à Paris (compartiment « Offre au public ») dès leur règlement-livraison prévu le 7 juillet 2023 selon le calendrier indicatif, sous le code ISIN FR001400IUV6. Aucune autre demande d'admission n'a été formulée par la Société.

3.3 - Les valeurs mobilières feront-elles l'objet d'une garantie ?

L'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

3.4 - Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?

Les principaux facteurs de risques liés aux actions de la Société et à l'Offre sont présentés ci-après par ordre d'importance décroissante au regard du degré de criticité net selon l'appréciation de la Société à la date du Prospectus, suivant la légende suivante : ● Risque élevé ● Risque moyen ● Risque faible

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net
Risque de volatilité importante du cours des actions : Les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et seront soumises aux fluctuations de marché. En outre, le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante.	●	●	●
Risque de cession d'actions par les actionnaires historiques à l'issue de l'engagement de conservation : La cession par les principaux actionnaires de la Société d'un nombre important d'actions de la Société à l'issue de leur engagement de conservation, ou la possibilité d'une telle cession, pourrait avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société.	●	●	●
Risques liés à l'insuffisance des souscriptions et à l'annulation de l'Offre : L'insuffisance des souscriptions pourrait entraîner la réduction de l'augmentation de capital, voire l'annulation de l'Offre dans l'hypothèse où les souscriptions reçues n'atteindraient pas 75% du montant initialement prévu dans le cadre de l'Offre.	●	●	●
Risque de dilution complémentaire : La Société pourrait être amenée à faire à nouveau appel au marché moyennant l'émission de nouvelles actions pour financer tout ou partie des besoins correspondants. Il en résulterait une dilution complémentaire pour les actionnaires.	●	●	●

Section 4 – INFORMATIONS CLÉS SUR L'OFFRE AU PUBLIC DE VALEURS MOBILIÈRES

4.1 - A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

- **Structure de l'offre** : L'Offre s'effectuera par la mise sur le marché de 1.763.331 Actions Offertes, réparties comme suit :
 - un nombre maximum de 1.333.333 Actions Nouvelles Initiales ;
 - pouvant être augmenté, le cas échéant, d'un nombre maximum de 199.999 Actions Nouvelles Complémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension ;
 - pouvant être augmenté, le cas échéant, (i) en priorité d'un nombre maximum de 114.999 Actions Cédées (représentant 50% de l'Option de Surallocation), puis (ii) d'un nombre maximum de 115.000 Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.Préalablement à la première cotation des actions de la Société, il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre de l'Offre comprenant :
 - une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou « **OPO** ») ;
 - un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant :
 - un placement en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays, en dehors, notamment, des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon.La répartition des Actions Offertes entre le Placement Global, d'une part, et l'OPO, d'autre part, sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande dans le respect des principes édictés par l'article 315-6 du Règlement Général de l'AMF.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'Offre (avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).

En fonction de l'importance de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre, le nombre d'Actions Nouvelles Initiales pourra être augmenté de 15%, soit un maximum de 199.999 Actions Nouvelles Complémentaires (la « **Clause d'Extension** »). L'exercice éventuel de la Clause d'Extension sera décidé par le Conseil d'administration au cours de sa réunion qui fixera les modalités définitives de l'Offre, soit à titre indicatif le 5 juillet 2023.

La Société consentira à Portzamparc (Groupe BNP Paribas) (ou toute entité agissant pour son compte) (l'« **Agent Stabilisateur** »), au nom et pour le compte des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, une option de surallocation permettant la souscription d'un nombre d'actions représentant au total un maximum de 15% du nombre cumulé des Actions Nouvelles Initiales et des Actions Nouvelles Complémentaires, soit un maximum de 229.999 actions de la Société réparties en 114.999 Actions Cédées et 115.000 Actions Nouvelles Supplémentaires, permettant ainsi de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation (l'« **Option de Surallocation** »). L'Option de Surallocation sera exerçable par l'Agent Stabilisateur, en tout ou partie, en une seule fois à compter du début des négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth, soit, selon le calendrier indicatif, à compter du 10 juillet 2023 jusqu'au 4 août 2023. Si l'Option de Surallocation est exercée en tout ou partie, un communiqué de presse sera publié par la Société.

- **Fourchette indicative de prix** : Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »). Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion en date du 19 juin 2023, a décidé que le Prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 5,10 euros et 6,90 euros par action. Cette fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au (et y compris le) jour prévu pour la clôture de l'Offre. Go Capital (gérant du FPCI Loire Valley Invest), Groupe OKwind et UI Investissement (gérant de la société Centre Capital Développement), qui sont à la fois titulaires d'OCA et membres du Conseil d'administration de la Société et se sont engagés à souscrire à l'Offre, n'ont pas pris part au vote de la décision du Conseil d'administration fixant la fourchette indicative du Prix de l'Offre.

- **Méthode de fixation de l'Offre** : Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le 5 juillet 2023, étant précisé que cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettraient pas de fixer le Prix de l'Offre dans des conditions satisfaisantes. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs dans le cadre du Placement Global, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.

- **Produit brut et produit net de l'Offre** : Sur la base d'un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 6,00 € :

En Euros	Émission à 75% ⁽¹⁾	Émission à 100%	Après exercice intégral de la Clause d'Extension	Après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation ⁽²⁾
Produit brut ⁽³⁾	5.099.995 €	7.999.998 €	9.199.992 €	9.889.992 €
Produit brut (hors montant de la compensation avec les créances obligataires détenues par les titulaires d'OCA)	2.399.595 €	5.299.598 €	6.499.592 €	7.189.592 €
Dépenses estimées (à la charge de la Société)	756.973 €	971.022 €	1.038.174 €	1.090.739 €
Produit net ⁽³⁾	4.343.022 €	7.028.976 €	8.161.818 €	8.799.253 €
Produit net (hors montant de la compensation avec les créances obligataires détenues par les titulaires d'OCA)	1.642.622 €	4.328.576 €	5.461.418 €	6.098.853 €

(1) En cas de limitation de l'Offre à 75%, les montants sont calculés sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 5,10 euros. (2) En cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, en tenant compte de 50% des Actions Offertes au titre de l'Option de Surallocation qui seront des Actions Nouvelles Supplémentaires émises par la Société et à l'exclusion de 50% des Actions Offertes à ce titre qui seront des Actions Cédées par les Actionnaires Cédants. (3) Dont 2.700.400 € par voie de compensation avec les créances détenues par les titulaires d'OCA.

Il est précisé que le produit brut de la cession des Actions Cédées dans le cadre de l'Option de Surallocation, d'un montant de 689.994 euros sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, sera perçu par les Actionnaires Cédants et non par la Société. Les principales dépenses associées seront supportées par ces derniers. Aucun frais ne sera supporté par l'investisseur.

- **Calendrier indicatif** :

Évènements et dates clés	
20 juin 2023	Approbation du Prospectus par l'AMF
21 juin 2023	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus, Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO, Ouverture de l'OPO et du Placement Global
4 juillet 2023	Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet
5 juillet 2023	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris), Fixation du Prix de l'Offre et signature du Contrat de Placement, Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre et du résultat de l'Offre
7 juillet 2023	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
10 juillet 2023	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth Paris, Début de la période de stabilisation éventuelle
4 août 2023	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation, Fin de la période de stabilisation éventuelle

- **Modalités de souscription** : Les personnes désireuses de participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 4 juillet 2023 à 17 heures (heure de Paris), selon le calendrier indicatif, pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier, sauf clôture anticipée ou prorogation.

- **Révocation des ordres de souscription** : Les ordres de souscription passés par Internet dans le cadre de l'OPO seront révoquables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO soit jusqu'au 4 juillet 2023 à 20 heures (heure de Paris). Il appartient aux particuliers de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier si les ordres transmis par d'autres canaux sont révoquables et dans quelles conditions ou bien si les ordres transmis par Internet peuvent être révoqués autrement que par Internet.

- **Incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur les capitaux propres** : Sur la base des capitaux propres de la Société au 31 décembre 2022 (soit 811.400 euros) et du nombre total d'actions composant le capital social à la date du Prospectus (soit 3.965.250 actions), les capitaux propres par action s'établiraient comme suit, avant et après réalisation de l'émission des Actions Nouvelles (sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre), après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers (hors incidence des éventuelles économies d'impôts) :

	Quote-part des capitaux propres au 31 décembre 2022 (en euros)	
	Sur une base non diluée	Sur une base diluée ⁽¹⁾
Avant l'Offre	0,20	0,34 ⁽³⁾
Après réalisation de l'Offre à 75% ⁽²⁾	1,04	1,05
Après réalisation de l'Offre à 100%	1,48	1,44
Après réalisation de l'Offre en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension	1,63	1,58
Après l'Offre en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation ⁽⁴⁾	1,71	1,65

(1) Sur la base d'un nombre total de 690.000 actions nouvelles susceptibles d'être émises sur exercice des 4.600 BSPCE existants. (2) En cas de limitation de l'Offre à 75%, le Prix de l'Offre est calculé sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 5,10 euros. (3) Sur la base d'un nombre total de 690.000 actions nouvelles susceptibles d'être émises sur exercice des 4.600 BSPCE existants et à l'exclusion des actions nouvelles pouvant résulter de la conversion des OCA. (4) Sur la base d'un nombre maximum de 115.000 Actions Nouvelles Supplémentaires pouvant être émises au titre de l'Option de Surallocation et à l'exclusion d'un nombre maximum de 114.999 Actions Cédées pouvant être cédées au titre de l'Option de Surallocation.

- **Incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la situation financière de l'actionnaire :** L'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date du Prospectus 1% du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus, soit 3.965.250 actions) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Sur une base non diluée	Sur une base diluée ⁽¹⁾
Avant l'Offre	1,00	0,85 ⁽³⁾
Après réalisation de l'Offre à 75% ⁽²⁾	0,80	0,70
Après réalisation de l'Offre à 100%	0,75	0,66
Après réalisation de l'Offre en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension	0,72	0,64
Après réalisation de l'Offre en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation ⁽³⁾	0,71	0,64

(Voir légendes du tableau ci-dessus)

- **Incidence de l'Offre sur la répartition du capital social et des droits de vote de la Société :**

L'incidence de l'Offre (en ce comprises l'émission des Actions Nouvelles et la cession des Actions Cédées) sur la répartition du capital social et des droits de vote de la Société entre les actionnaires sur la base du point médian⁽¹⁾ de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (soit 6,00 euros) est la suivante :

Actionnaires	Avant l'Offre		En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre ⁽¹⁾		Après réalisation de l'Offre à 100%		Après exercice intégral de la Clause d'Extension		Après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation ⁽²⁾	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital social et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital social et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital social et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital social et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital social et des droits de vote
Marc Vergnet	1.462.650	36,89%	1.462.650	29,46%	1.462.650	27,60%	1.462.650	26,60%	1.409.097	25,10%
Maxime Haudebourg	120.000	3,03%	120.000	2,42%	120.000	2,26%	120.000	2,18%	120.000	2,14%
Wicap Mascara	522.000	13,16%	522.000	10,51%	522.000	9,85%	522.000	9,49%	522.000	9,30%
Centre Capital Développement (UI Investissement)	417.000	10,52%	466.254	9,39%	458.866	8,66%	458.866	8,35%	443.598	7,90%
FPCI Loire Valley Invest (Go Capital)	417.000	10,52%	589.392	11,87%	563.533	10,64%	563.533	10,25%	548.265	9,77%
Gaïa Impact Fund	208.500	5,26%	208.500	4,20%	208.500	3,94%	208.500	3,79%	200.866	3,58%
FPCI Famae Impact	208.500	5,26%	331.637	6,68%	313.166	5,91%	313.166	5,70%	305.532	5,44%
Groupe OKwind	0	0,00%	331.764	6,68%	282.000	5,32%	282.000	5,13%	282.000	5,02%
Actionnaires historiques, managers et salariés	609.600	15,36%	609.600	12,28%	609.600	11,50%	609.600	11,09%	593.958	10,58%
Public	0	0,00%	323.452	6,51%	758.268	14,31%	958.267	17,43%	1.188.266	21,17%
Total	3.965.250	100,00%	4.965.249	100,00%	5.298.583	100,00%	5.498.582	100,00%	5.613.582	100,00%

(1) En cas de limitation de l'Offre à 75%, les montants sont calculés sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 5,10 euros.

(2) En tenant compte de la cession d'un nombre maximum de 114.999 Actions Cédées par les Actionnaires Cédants.

- **Engagements de souscription :** La Société a émis, le 30 mai 2023, 2.150 obligations convertibles en actions (« OCA ») d'une valeur nominale unitaire de 1.000 euros, représentant un emprunt obligataire d'un montant principal total de 2.150.000 €. Conformément aux termes et conditions des OCA, à la demande de la Société, chaque titulaire d'OCA s'est irrévocablement engagé à souscrire aux Actions Offertes par compensation avec sa créance obligataire à l'égard de la Société. Les OCA seront alors remboursées de façon anticipée par la Société à leur valeur nominale, majorée (i) d'une prime de non-conversion de 25% et (ii) des intérêts courus sur lesdites OCA à cette date, afin que la souscription par chaque titulaire aux Actions Offertes, faite au Prix de l'Offre, fasse bénéficier indirectement le titulaire d'OCA d'un prix unitaire par Action Offerte égal au Prix de l'Offre diminué d'une décote de 20,38%. Les engagements de souscription des titulaires d'OCA sont répartis comme suit :

Titulaire d'OCA	Nombre d'OCA	Prix de souscription des OCA (euros)	Montant de la souscription par compensation de créances dans le cadre de l'Offre ⁽¹⁾
Groupe OKwind ⁽²⁾	750	750.000	942.000 €
FPCI Loire Valley Invest (Go Capital) ⁽³⁾	700	700.000	879.200 €
FPCI Famae Impact I ⁽⁴⁾	500	500.000	628.000 €
Centre Capital Développement (UI Investissement) ⁽³⁾	200	200.000	251.200 €
Total	2.150	2.150.000	2.700.400 €

(1) Correspondant à une créance égale au montant nominal des OCA majoré d'une prime de non-conversion de 25% et des intérêts estimés jusqu'à la date de clôture du Placement Global, soit le 5 juillet 2023. (2) Membre du Conseil d'administration de la Société. (3) Membres du Conseil d'administration et actionnaires de la Société. (4) Actionnaire de la Société.

En outre, la société Groupe OKwind, membre du Conseil d'administration de la Société, s'est également engagée à souscrire des Actions Offertes au Prix de l'Offre pour un montant global de 750.000 euros supplémentaires. En conséquence, les engagements de souscription reçus par la Société à la date du Prospectus s'élèvent à un montant total de 3.450.400 millions d'euros représentant respectivement 50,7%, 43,1% et 37,5% du montant initial de l'Offre (hors Clause d'Extension et Option de Surallocation) sur la base de la borne inférieure, du point médian et de la borne supérieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre. Cet engagement a vocation à être servi en priorité et intégralement, étant précisé qu'il pourra néanmoins être réduit dans le respect des principes d'allocation usuels. Cet engagement de souscription est formulé à tout prix au sein de la fourchette indicative du Prix de l'Offre.

La Société n'a connaissance d'aucun autre engagement de souscription.

- **Engagement d'abstention de la Société :** 180 jours calendaires à compter du règlement-livraison des Actions Offertes, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

- **Engagements de conservation :** Chacun des actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société avant l'Offre, s'est engagé à l'égard de la Société et des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés à conserver l'intégralité des actions qu'il détient et viendrait à détenir au jour du règlement-livraison de l'Offre, pendant une durée de douze (12) mois suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve des exceptions usuelles telles que le transfert à une entité contrôlée qui devra s'accompagner de la reprise de l'engagement par le cessionnaire sur la durée restant à courir de l'engagement initial, l'apport à une offre publique d'achat ou d'échange sur les actions de la Société, l'apport à une opération de fusion, d'apport partiel d'actif, de scission ou opération équivalente, ou tout transfert de titres intervenant dans le cadre de l'exercice de la Clause d'Extension de l'Offre, de la mise en œuvre de l'Option de Surallocation ou pour les besoins de ces dernières, notamment pour permettre le prêt de titres de la Société aux Chefs de File et Teneurs de Livre Associés. Les engagements de conservation portent sur toute action de la Société détenue par les actionnaires par quelque moyen que ce soit, en particulier en conséquence de l'attribution, la conversion ou l'exercice de bons de souscription d'actions, de bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise, d'obligations convertibles en actions ou de tous titres de créance ou de capital, bons ou options et plus généralement valeurs mobilières donnant accès à des actions, nouvelles ou existantes, de la Société.

4.2 - Pourquoi ce prospectus est-il établi ?

- Raisons de l'Offre et utilisation du produit de celle-ci** : La présente augmentation de capital et l'inscription aux négociations sur Euronext Growth à Paris ont pour objet de permettre à la Société de se doter des moyens nécessaires pour accompagner son développement. Ainsi, le produit net estimé de l'émission des Actions Nouvelles Initiales (hors Clause d'Extension et Option de Surallocation), qui s'élèvera à environ 8 millions d'euros sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, sera affecté au financement des objectifs stratégiques suivantes :
 - environ 45% des fonds seront dédiés au financement de l'accompagnement de la stratégie de croissance organique, à travers notamment le renforcement des équipes commerciales et le déploiement de structures locales (bureaux ou filiales) sur trois zones géographiques prioritaires (Moyen-Orient / Afrique, Asie-Pacifique, Amérique Latine) ainsi qu'au financement des frais généraux et en particulier du besoin en fonds de roulement ;
 - environ 20% des fonds seront dédiés au financement des investissements en matière d'innovation et de Recherche & Développement pour conforter l'avance technologique de la Société et pénétrer des marchés connexes comme celui de la réutilisation des eaux usées traitées ;
 - environ 35% des fonds seront dédiés au financement de la croissance externe pour l'acquisition de nouvelles briques technologiques complémentaires afin de devenir un acteur verticalement intégré dans le traitement de l'eau.

En cas d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, le produit net de l'Offre (hors cession des Actions Cédées) sera affecté de manière similaire qu'en cas d'Offre à 100%. En cas d'émission limitée à 75% du montant initial, sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, le produit net estimé, qui s'élèvera à environ 4,3 millions d'euros, sera alloué en priorité au financement de la croissance organique de la Société, de sorte que les montants ainsi investis soient équivalents à ceux anticipés en cas de réalisation de l'Offre à 100%, et le solde sera alloué à l'acquisition de nouvelles briques technologiques telle que rappelée ci-avant. Dans un tel cas, la Société envisagera par ailleurs les alternatives suivantes : (i) modifier sa stratégie de développement, ce qui réduirait les investissements à consentir, et (ii) rechercher de nouveaux investisseurs dans le cadre d'un placement privé. Aucune décision n'est toutefois prise à ce jour.
- Garantie et placement** : L'Offre fera l'objet d'un contrat de placement (le « **Contrat de Placement** ») à conclure le jour de la fixation du Prix de l'Offre (soit le 5 juillet 2023 selon le calendrier indicatif) entre, d'une part, la Société et, d'autre part, Portzamparc et TP ICAP (Europe) SA (chacun désigné « **Chef de File et Teneur de Livre Associé** », et ensemble les « **Chefs de File et Teneurs de Livre Associés** »). L'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.
- Conflits d'intérêts** : Portzamparc et TP ICAP (Europe), en leur qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, et/ou certains de leurs affiliés, ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres à la Société, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, pour lesquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération. En outre, Go Capital (gérant du FPCI Loire Valley Invest), Groupe OKwind et UI Investissement (gérant de la société Centre Capital Développement) sont à la fois titulaires d'OCA et membres du Conseil d'administration de la Société et se sont engagés à souscrire à l'Offre, ce qui peut constituer un conflit d'intérêts dans le cadre de la fixation du Prix de l'Offre. Il est précisé que ces trois administrateurs ne prendront pas part au vote de la décision du Conseil d'administration fixant le Prix de l'Offre.
- Disparité de prix** : *Remboursement anticipé des OCA* - La souscription aux Actions Offertes par les titulaires d'OCA, à savoir Centre Capital Développement, FPCI FAMAIE Impact I, FPCI Loire Valley Invest et Groupe OKwind, se fera au Prix de l'Offre. Toutefois, la prime de non-conversion de 25% permet aux titulaires d'OCA de bénéficier indirectement d'une disparité de prix par rapport aux autres souscripteurs de l'Offre faisant ressortir une décote de 20,38%. Sur la base d'un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, le nombre d'actions souscrites par les titulaires d'OCA par compensation de créances sera de 575.065 Actions Offertes. *Exercice des BSPCE* – 650 BSPCE₂₀₁₇ ont un prix d'exercice de 130 euros pour 150 actions, soit un prix de 0,87 euro par action représentant une décote de 690% par rapport au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre ; 700 BSPCE₂₀₁₈ ont un prix d'exercice de 150 euros pour 150 actions, soit un prix de 1 euro par action représentant une décote de 600% par rapport au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre ; 550 BSPCE₂₀₁₉ et 2.700 BSPCE_{PERFORMANCE} ont un prix d'exercice de 180 euros pour 150 actions, soit un prix de 1,20 euros par action représentant une décote de 500% par rapport au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre.

4.3 – Offreurs de valeurs mobilières (différents de l'émetteur)

Les Actions Offertes dans le cadre de l'Option de Surallocation proviennent en priorité, à hauteur de 50%, des cessions des Actions Cédées par les actionnaires cédants suivants (les « **Actionnaires Cédants** ») :

Actionnaires Cédants	Nombre d'Actions Cédées à céder	Montants cédés sur la base d'un Prix de l'Offre de 6 €
Agrinergia (Eric Scotto)	6.547	39.282 €
Centre Capital Développement (UI Investissement)	15.268	91.608 €
Despina SAS (Olivier Dupont)	1.269	7.614 €
Eric Dury	6	36 €
FPCI Famae Impact I (Famae Impact)	7.634	45.804 €
FPCI Loire Valley Invest (Go Capital)	15.268	91.608 €
Gaia Impact Fund	7.634	45.804 €
Hervé Peyronnet	769	4.614 €
Jean-Claude Andreini	626	3.756 €
Laurent Vergnet	1.131	6.786 €
Marc Vergnet	53.553	321.318 €
Michel Ronc	681	4.086 €
Olivier Dupont	3.482	20.892 €
Renaud Vergnet	1.131	6.786 €
Total	114.999	689.994 €

AVERTISSEMENT

Le communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la Société dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »). L'approbation du Prospectus par l'AMF ne constitue pas un avis favorable sur la Société.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les actions, ou toute autre titre, de la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis.

Ce communiqué ne constitue pas une offre au public de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, ces informations ne peuvent être distribuées et ne sont destinées qu'aux personnes (i) ayant une expérience professionnelle dans le domaine des investissements régis par les dispositions de l'article 19(5) de la loi « Financial Services and Markets 2000 (Financial Promotion) Order 2005 », telle que modifiée (l'« **Ordonnance** »), ou (ii) à des « *high net worth entities* », « *unincorporated associations* », ou autres personnes à qui ce document peut être légalement transmis conformément à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (toutes ces personnes sont ci-après dénommées les « **Personnes Concernées** »). Au Royaume-Uni, aucune autre personne qu'une Personne Concernée ne peut agir sur la base de ces informations. Tout investissement ou activité d'investissement à laquelle ces informations font référence ne pourra être réalisé que par les seules Personnes Concernées. Les personnes distribuant ces informations doivent s'assurer qu'une telle distribution est légalement autorisée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de la Société ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. La Société attire l'attention des investisseurs sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et ses cashflows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel la Société opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de la Société, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel elle opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de la Société. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.